

Revenu vital et secteur du cacao : repères

Un document de consultation du Baromètre du cacao / septembre 2022

Le revenu vital ¹ est un droit humain, et en tant que tel, il mérite d'être au centre des débats sur les changements nécessaires à opérer dans le secteur du cacao^{2 3}. Le revenu vital est également la condition sine qua non pour que tous les autres problèmes qui affectent le secteur du cacao soient correctement résolus. Lorsque les cultivateurs et les cultivatrices⁴ doivent choisir entre nourrir leur famille ou ne pas abattre les vieux arbres, on ne peut pas appeler cela un choix. Lorsqu'ils doivent choisir entre nourrir leur famille ou scolariser leurs enfants, on ne peut non plus appeler cela un choix. Sans revenu vital pour les cultivateurs de cacao, le cacao ne sera jamais durable^{5 6}.

Ces dernières années ont été marquées par une série de développements majeurs concernant le revenu vital : l'introduction du différentiel de revenu décent (DRD) par le Ghana et la Côte

d'Ivoire en 2019, le développement des prix de référence du revenu vital par Fairtrade et Tony's Chocology, entre autres, la mise à disposition de critères de référence pour le revenu vital par la Living Income Community of Practice pour les principaux pays producteurs de cacao, un grand nombre de rapports sur le sujet, et toute une gamme de programmes développés par diverses entreprises visant à augmenter les revenus des cultivateurs. Le débat a également dépassé les questions de la mesure du revenu vital et porte désormais sur les stratégies permettant de l'atteindre. Les prix au producteur occupent aussi une place croissante dans les discussions.

En bref, le revenu vital est devenu un objectif reconnu par le secteur du cacao.⁷

Néanmoins, on constate globalement un manque de discussions ouvertes, tant au niveau des entreprises que des gouvernements ou des

¹ Le revenu vital est le revenu annuel net nécessaire à un ménage résidant dans un endroit donné pour assurer un niveau de vie décent à tous les membres de ce ménage. Les éléments d'un niveau de vie décent comprennent : la nourriture, l'eau, le logement, l'éducation, les soins de santé, le transport, l'habillement et d'autres besoins essentiels, y compris des réserves en cas d'imprévu (Living Income Community of Practice 2020).

² Bien que le revenu vital soit un droit humain, les législations en matière de durabilité qui ont été élaborées ou qui sont en cours d'élaboration, telles que la loi française sur le devoir de vigilance et les directives de l'UE sur le devoir de vigilance relative aux droits de l'homme, font tout au plus indirectement référence au revenu vital. Il doit pourtant être parfaitement clair que pour toute multinationale, le revenu vital est une condition sine qua non du respect de ses obligations en matière de droits humains.

³ **Recommandation** : Le revenu vital devrait être consacré par la législation comme un droit humain fondamental. Les réglementations relatives au devoir de vigilance doivent inclure le revenu vital parmi les critères clés, et exiger l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'action assortis de délais.

⁴ **NdT**. Il n'existe pas de terme neutre en français pour désigner à la fois les « cultivateurs » et les « cultivatrices ». Cependant, cela ne rend pas justice

au rôle des femmes dans le secteur du cacao. Il y a des millions de femmes cultivatrices de cacao – parfois en tant que cheffes de famille – qui jouent souvent un rôle important au sein de la plantation aux côtés des membres masculins du ménage. Nous demandons donc aux lecteurs (et aux lectrices) de bien garder cette notion à l'esprit lors de la lecture de ce document.

⁵ Cependant, la plupart des programmes de durabilité – tout comme les législations proposées – n'abordent la problématique du revenu vital dans le secteur du cacao que par des approches indirectes – souvent en raison de leur adhésion aux mythes décrits ci-dessous – ou omettent tout simplement la question du revenu vital et tentent de s'attaquer à des problèmes tels que le travail des enfants ou la déforestation sans adopter une approche intégrée pour remédier à la pauvreté sous-jacente.

⁶ **Recommandation** : les programmes de durabilité des entreprises ne devraient pas envisager le revenu vital pour les cultivateurs comme un idéal inatteignable, mais devraient tous développer des plans d'action assortis de délais afin de rendre ce revenu vital réalisable pour tous les fournisseurs de leur chaîne de valeur.

⁷ La Dutch Initiative on Sustainable Cocoa (DISCO) et la plateforme nationale belge Beyond Chocolate ont toutes deux fait du revenu vital un objectif sans équivoque.

initiatives sectorielles, qui permettraient d'aboutir à des engagements concrets en faveur d'un revenu vital. Dans leurs pratiques d'achat, les entreprises ont tenté de contourner ou d'éviter des prix plus élevés comme les Différentiels de revenu décent (DRD) ou les prix de référence du revenu vital. Le modèle commercial du secteur, notamment la manière dont les prix sont fixés, a été très peu débattu publiquement. On se concentre de manière croissante sur les cultivateurs les plus aisés, sans tenir compte de ceux à faible revenu dont la situation est désespérée. Les approches descendantes sont favorisées et les voix des cultivateurs sont très peu entendues dans ce débat, sans parler de l'égalité des sexes qui est largement ignorée.

Il n'est donc pas surprenant que de nombreux cultivateurs ne bénéficient toujours pas d'un revenu vital, loin de là. Pendant ce temps, de nombreux acteurs pointent du doigt ce que les autres devraient changer dans leur approche,

sans pour autant être prêts à changer eux-mêmes.⁸

Le secteur et les autorités publiques devront modifier considérablement leur approche. Soyons clairs : actuellement, aucune des parties prenantes ne fait ce qu'elle devrait faire pour garantir aux cultivateurs un revenu vital.

L'immobilisme face à un changement pourtant nécessaire est bien réel. Nombre de ces résistances se sont traduites par des explications, des simplifications et parfois des idées fausses sur les raisons pour lesquelles le revenu vital n'a pas encore été atteint.

La première partie de Revenu vital et secteur du cacao : repères tente de déconstruire ces « mythes⁹ » de façon concise et claire, à la manière d'une foire aux questions. La deuxième partie propose des pistes à suivre et des actions à entreprendre par tous les acteurs concernés, tout en indiquant un ordre de priorité.

Mythes sur l'accroissement des revenus

La plupart des cultivateurs sont condamnés à la pauvreté

Un revenu vital est le minimum décent pour un ménage. Dans ces conditions, il devrait être évident qu'il doit être le point de départ de toute discussion sur les moyens de subsistance des cultivateurs, et non la ligne d'arrivée. Pourtant, la plupart des approches en matière de durabilité voient le revenu vital comme un objectif ambitieux qui ne sera probablement pas atteint dans un avenir proche.

De nombreux rapports récents émanant du secteur du cacao (tels que WUR/Mondelēz 2021 et FCIP 2021) indiquent que seul un faible pourcentage des cultivateurs de cacao est en mesure de gagner un revenu vital¹⁰. Il existe une

hypothèse tacite selon laquelle les cultivateurs de matières premières agricoles, qu'il s'agisse de cacao, de soja, de café, d'huile de palme ou de toute autre matière première, sont pauvres par définition. Ces cultivateurs-là sont censés se contenter de peu.

Le contraste est saisissant avec les salariés situés en aval de la chaîne d'approvisionnement. Les cadres intermédiaires d'une chocolaterie gagnent confortablement leur vie. Il arrive même que des PDG, des propriétaires de chocolateries et des détaillants fassent partie des plus grandes fortunes de leur pays.

Ils gagnent confortablement leur vie grâce à la chaîne d'approvisionnement en cacao dont ils font partie. Seuls les cultivateurs de cacao, à

⁸ Pour reprendre les propos d'un ancien haut responsable du secteur du cacao, « on dirait que ces initiatives de durabilité à l'ancienne ont surtout excellé à protéger les approvisionnements pour les usines tout en maintenant des prix bas. Ces politiques ont involontairement perpétué le principal problème auquel les cultivateurs sont confrontés, à savoir la pauvreté. »

⁹ L'utilisation du terme « mythe » ne signifie pas que ces thèses sont toujours fausses, mais simplement

qu'elles ne sont jamais tout à fait justes. La réalité est généralement bien plus complexe que bon nombre des simplifications et des arguments invoqués.

¹⁰ Ces rapports sont par ailleurs incomplets, car il est fort probable que la plupart de ces cultivateurs perçoivent en fait d'autres sources de revenus et ont recours à des métayers, des agriculteurs locataires et des ouvriers agricoles, qui ne gagnent certainement pas un revenu vital.

l'autre bout de cette chaîne, sont censés percevoir un revenu vital.

Si le revenu vital n'est considéré que comme une simple aspiration, c'est en partie parce que les entreprises n'envisagent qu'un ensemble très limité de solutions (et principalement au niveau des exploitations). Le secteur du cacao et du chocolat est très lucratif, mais les bénéfices ne sont pas partagés de manière équitable.

La plupart des lecteurs de ce document n'accepteraient pas de se contenter d'un revenu vital pour leur propre foyer. Pourquoi serait-il acceptable pour les cultivateurs de cacao ? Un cultivateur de cacao moyen devrait pouvoir gagner un revenu vital. Les cultivateurs qui sortent du lot devraient pouvoir vivre confortablement de la cacaoculture. D'aucuns peuvent penser que cette pauvreté des cultivateurs est une fatalité. « Il en a toujours été ainsi. » Pourtant, il n'en est rien. La pauvreté des cultivateurs peut être éradiquée, pour peu que chacun ait la volonté de le faire. Ces Repères formulent une série de recommandations sur la manière d'y parvenir.

De meilleurs rendements réduisent les inégalités de revenus

¹¹ Les approches communes à cet égard sont la formation aux bonnes pratiques agricoles, la distribution de plants de cacao et d'arbres d'ombrage, et la mise à disposition d'intrants phytosanitaires sous forme d'engrais et de pesticides.

¹² Les entreprises ont nourri des ambitions démesurées pour tripler les rendements. Certains programmes ont même affirmé que la plupart des cultivateurs devraient pouvoir produire 1 500 kg de cacao à l'hectare. Cependant, diverses causes telles que les coûts élevés, un régime foncier précaire, un manque d'accès à la main-d'œuvre, à des intrants et à des crédits abordables, et diverses autres difficultés – décrites dans le présent document – font que les taux d'adoption sont très faibles.

¹³ Tony's Chocolonely fait figure d'exception. Selon les auteurs de ce document, cela tiendrait au changement de la structure d'incitation du système ; grâce à de bien meilleures pratiques d'achat, il est plus rémunérateur pour les cultivateurs de planter davantage de cacao.

¹⁴ Précisons toutefois que si des rendements plus élevés ne se traduisent pas toujours par des revenus

Les entreprises du secteur du cacao ont surtout tenté d'accroître la productivité des exploitations¹¹. Cette approche est insuffisante, principalement pour deux raisons :

Tout d'abord, en dépit des investissements importants et des innombrables efforts déployés dans le cadre des programmes de durabilité¹², la productivité moyenne n'augmente pas du tout de manière significative¹³.

Ensuite, selon des rapports récents, les programmes visant à accroître la productivité n'ont pas d'effet positif intrinsèque sur le revenu net des ménages des cacaoculteurs (WUR/Mondelēz 2021, FCIP 2021, Dalberg 2018). Deux décennies plus tard, ces résultats sont accablants, compte tenu du fait que cette solution a été la stratégie numéro un adoptée par le secteur du cacao pour résoudre son problème le plus important.

L'augmentation de la productivité ne peut à elle seule constituer la stratégie clé pour atteindre le revenu vital¹⁴, et ce pour plusieurs raisons.

Premièrement, un accroissement de la productivité nécessite d'importants investissements en ressources, qui ne sont ni disponibles ni abordables pour la plupart des cultivateurs de cacao¹⁵. Et même s'ils étaient

nets plus importants, ils constituent une partie de l'équation pour permettre aux cultivateurs d'augmenter leurs revenus. Surtout s'ils sont associés à la diversification des cultures, à l'accès au financement, aux subventions pour les intrants, etc. En outre, une plantation saine et résiliente ne devrait pas être évaluée uniquement en fonction de sa productivité, mais plutôt selon un ensemble de paramètres qui, ensemble, créent l'environnement favorable indispensable pour assurer un revenu vital.

¹⁵ Pour accroître la productivité, des engrais, des plants et d'autres intrants doivent être disponibles et abordables. Ce n'est pas le cas dans la plupart des régions productrices de cacao d'Afrique de l'Ouest. Même s'ils étaient disponibles, les cultivateurs devraient investir de l'argent et du temps pour obtenir et utiliser ces intrants. Pour cela, il faut avoir accès à un crédit abordable, ce qui n'est pas le cas de la plupart des cultivateurs. En outre, les crédits sont risqués, car de faibles récoltes - dues à des maladies, des conditions météorologiques défavorables, une baisse du prix au producteur ou à une combinaison de ces facteurs - peuvent

disponibles et abordables, il existe des risques importants par rapport au retour sur investissement possible¹⁶.

Deuxièmement, un accroissement de la productivité implique une augmentation des heures de travail¹⁷. Même avec les niveaux de production actuels, de nombreux cultivateurs de cacao des principaux pays producteurs éprouvent des difficultés à trouver suffisamment de main-d'œuvre pour travailler dans leurs plantations pendant les périodes de pointe. Cette situation explique aussi pourquoi, parmi d'autres raisons, les cultivateurs se tournent vers les membres de leur foyer pour les aider à la plantation, ce qui implique la participation des enfants aux activités agricoles.

Ces deux défis peuvent être surmontés, à condition que le retour sur investissement soit suffisamment important et que les risques soient raisonnables. Toutefois, les prix au producteur sont trop bas et bien souvent imprévisibles¹⁸.

Même si ces rendements devaient augmenter, un autre problème se poserait : une situation d'offre excédentaire, entraînant une chute des prix. Si seulement 10 % de l'ensemble des cultivateurs doubleraient leur productivité et répondraient ainsi aux exigences de nombreuses entreprises, les prix baisseraient considérablement, annulant ainsi toute amélioration potentielle du revenu net.

En outre, les risques de mauvaise récolte et d'effondrement du marché sont entièrement à la

engendrer des dettes que les cultivateurs ne pourraient pas rembourser.

¹⁶ La société Barry Callebaut a récemment déclaré que pour doubler la productivité actuelle, il faudrait augmenter les investissements de 70 à 470 dollars US par hectare. Cela signifie en substance qu'il faudrait investir 400 dollars US par hectare pour augmenter le revenu net de 200 dollars US au maximum, à condition que tous les autres coûts restent inchangés (ce qui est très peu probable).

¹⁷ Hélas, il n'existe actuellement aucune donnée fiable accessible au public sur la relation entre les jours de travail et la productivité par hectare. Cependant, les données publiées et non publiées des entreprises et des centres de recherche dont disposent les auteurs de ce document montrent qu'un accroissement d'environ 800 kilogrammes par

charge des cultivateurs. Globalement, augmenter les revenus nets par des rendements plus élevés est une approche qui exige beaucoup de travail supplémentaire de la part des cultivateurs, qui présente des risques importants et dont l'issue positive pour les cultivateurs est très incertaine.

Toute affirmation selon laquelle la pauvreté est combattue par une augmentation de la productivité doit être accompagnée de calculs solides sur l'impact de ces augmentations de productivité. Il faut également faire preuve de transparence sur l'augmentation des coûts de production, tant pour la main-d'œuvre que pour les ressources.

La diversification des cultures augmente les revenus des cultivateurs.

Diversifier la production agricole au sein des exploitations est un élément important pour renforcer la résilience du revenu des cultivateurs. En cas d'effondrement des prix, de maladies des cultures ou de mauvaises conditions climatiques, le fait de disposer d'autres sources de revenus offre une stabilité que la seule culture du cacao ne pourrait garantir. En outre, la diversification par l'agroforesterie peut réduire le coût des intrants, augmenter l'accès à la nourriture, au bois de chauffage, et fournir des avantages environnementaux significatifs¹⁹. Toutefois, la diversification des cultures ne suffira pas à elle

hectare nécessiterait une augmentation de la main-d'œuvre d'au moins 50 %.

¹⁸ Au Ghana et en Côte d'Ivoire, il a été constaté que les cultivateurs recevaient bien moins que le prix au producteur garanti. Les auteurs de ce document ont régulièrement entendu parler de cultivateurs contraints de signer des documents indiquant qu'ils avaient bénéficié de prix au producteur plus élevés qu'en réalité. En outre, bon nombre de cultivateurs sont trompés par l'utilisation de balances truquées dans les centres d'achat.

¹⁹ Parmi ces avantages, citons la protection de la biodiversité, la réduction de la dépendance à l'égard des produits phytosanitaires grâce à une lutte intégrée contre les parasites et le renforcement des capacités d'adaptation au changement climatique. [Notre document de consultation de 2020](#) présente

seule à accroître les revenus des cultivateurs de cacao²⁰.

Exhorter les cultivateurs de cacao à cultiver d'autres cultures de rapport – comme le café, la banane, l'ananas, le caoutchouc ou l'huile de palme – pour résoudre le problème de la pauvreté revient à délocaliser les responsabilités ; si la culture du cacao n'est pas rémunératrice en soi, il faut d'abord s'attaquer à ce problème.

Une production diversifiée nécessite un marché sain pour des produits diversifiés²¹. Cependant, les agriculteurs des cultures de rapport diversifiées sont en général tout aussi pauvres. Il existe une boucle de rétroaction de la pauvreté : de nombreux secteurs incapables de fournir un revenu vital à leurs cultivateurs se tournent vers d'autres cultures pour résoudre leur problème²².

La diversification des cultures est une composante importante des bonnes pratiques agricoles de toute exploitation cacaoyère souhaitant renforcer sa résilience. Cependant, elle ne rendra pas le cacao plus rémunérateur.

Des projets pilotes aboutissent à un revenu vital

L'approche majoritairement adoptée par les entreprises jusqu'à présent a consisté à mettre en œuvre des projets à petite échelle sur plusieurs années en investissant des sommes importantes. Cette approche comporte plusieurs erreurs.

une étude approfondie des avantages, des possibilités et des limites de l'agroforesterie.

²⁰ Le mythe selon lequel les cultivateurs pourraient s'affranchir de la pauvreté en produisant un cacao de meilleure qualité, par exemple pour le marché de l'épicerie fine, est étroitement lié à cette idée. Si cela peut aider quelques cultivateurs à petite échelle, la demande mondiale en chocolat de dégustation est tout simplement insuffisante. La plupart des consommateurs ne recherchent que des produits chocolatés de qualité inférieure, contenant beaucoup de sucre et de lait.

²¹ Le Ghana comme la Côte d'Ivoire sont des pays importateurs nets de produits alimentaires, ce qui est surprenant compte tenu du fait que leurs économies reposent essentiellement sur l'agriculture. C'est

Tout d'abord, la mise en place de projets pilotes donne l'impression que nous ignorons comment augmenter les revenus, alors que nous possédons déjà de nombreuses connaissances sur ce sujet. Nous savons par exemple que des prix plus élevés auront un impact positif, que l'augmentation de la productivité est utile uniquement si le marché est suffisamment rémunérateur, etc.

Deuxièmement, travailler par le biais de projets pilotes suppose que ce qui fonctionne à petite échelle fonctionnera à grande échelle, ce qui n'est pas nécessairement le cas. Au contraire, les projets pilotes sur le revenu vital risquent de ne s'étendre qu'à un groupe privilégié de cultivateurs.

Enfin, ils suivent généralement une approche par projet qui se distingue des pratiques de base d'une entreprise en matière de chaîne d'approvisionnement et d'achats.

Les projets pilotes sont utiles pour tester des solutions innovantes, mais ils ne peuvent être le seul moyen de parvenir à un revenu vital.

Le revenu vital est assuré par des exploitations plus grandes.

On dit que certaines exploitations sont trop petites pour être économiquement viables. Toutefois, cet argument ne tient pas compte de plusieurs éléments importants.

La taille d'une exploitation agricole pouvant être gérée efficacement par un seul ménage est limitée. La viabilité d'une exploitation est

pourquoi il existe de réels arguments en faveur de politiques de développement agricole et rural davantage axées sur le renforcement des marchés locaux.

²² L'argument selon lequel les pays producteurs de cacao devraient concentrer davantage leurs efforts sur la transformation du cacao dans le pays est étroitement lié à cette question. Tout d'abord, c'est oublier que le Ghana et la Côte d'Ivoire transforment déjà de grandes quantités de cacao. Par exemple, la Côte d'Ivoire est régulièrement classée au premier rang mondial des pays transformateurs de cacao. Ensuite, augmenter la part de transformation n'a aucune incidence directe sur la situation économique des cultivateurs de cacao eux-mêmes.

étroitement liée à la main-d'œuvre en présence, et pas seulement à sa taille. Si la productivité standard d'une exploitation est de 550 kg/ha et si le nombre de jours de travail à l'hectare est d'environ 90, un seul ménage peut gérer jusqu'à trois hectares sans embaucher de main-d'œuvre. Pour un rendement moyen de 800 kilos par hectare, il faut déployer des efforts bien plus importants, sans doute plus proches de 125 jours de travail par hectare, ce qui correspond à une taille maximale viable de deux hectares par ménage.

Si la plantation exige davantage de main-d'œuvre que celle qui est disponible, l'incidence du travail des enfants est souvent plus élevée. À l'autre bout du spectre, une exploitation trop petite pour faire vivre un ménage ne mobilisera pas tout le temps de ce dernier et ne devrait donc pas non plus assurer un revenu vital complet au ménage²³.

En outre, la taille des exploitations est inversement proportionnelle à la productivité à l'hectare ; les cultivateurs produisent plus de cacao à l'hectare sur une petite exploitation que sur une grande plantation²⁴. Cette situation peut être due à la faiblesse des prix du cacao, car il n'y a pas le retour sur investissement nécessaire pour embaucher la main-d'œuvre indispensable à l'obtention d'une meilleure productivité.

De plus, d'après les jeux de données disponibles²⁵, il est fort probable que la plupart

des cultivateurs qui semblent percevoir un revenu vital soient en fait secondés par des métayers ou des agriculteurs locataires. Or, leurs besoins ne sont pas pris en compte dans les calculs.

La cacaoculture nécessite beaucoup de main-d'œuvre ; le travail doit être fait d'une manière ou d'une autre. Si le cacao n'est pas cultivé par les petits exploitants, il devra l'être par des travailleurs agricoles, qui devront recevoir un salaire décent²⁶.

En outre, les coûts des intrants, que les cultivateurs ne peuvent éviter pour maintenir de grandes exploitations de cacao, sont de plus en plus élevés. Même si des arguments commerciaux plaident en faveur d'exploitations plus grandes, l'augmentation des coûts due à la pandémie de COVID-19 et les répercussions économiques de l'invasion russe en Ukraine réduiraient les marges bénéficiaires à zéro.

La main-d'œuvre est un facteur physique aussi limitatif que la taille d'une exploitation. Tout argument relatif à la taille de l'exploitation doit être accompagné de données concernant le besoin de main-d'œuvre et le coût des intrants.

Des cultivateurs devront abandonner la production de cacao

Les entreprises ont de plus en plus tendance à classer les cultivateurs en différentes catégories²⁷, en distinguant les cultivateurs de

revenu vital – ou parfois même qui y parviennent déjà.

Un des raisonnements en faveur de cette approche est qu'il est plus facile de concevoir des interventions spécifiques, voire de tirer des enseignements des cultivateurs les plus prospères. Cette approche n'est toutefois pas sans danger.

Les cultivateurs appartenant aux segments dits « de premier rang » ne forment pas un bloc homogène concentré dans une zone géographique spécifique. Ils sont généralement disséminés à travers toutes les zones d'approvisionnement. Choisir de cibler ces cultivateurs est au mieux peu pratique, et sans doute impossible dans la plupart des cas. Même si cela était possible, les entreprises qui décident d'axer leurs efforts de durabilité sur les segments les plus performants créent un biais de sélection dans leurs rapports sur l'efficacité de leurs programmes. Le danger de greenwashing est important.

²³ Si une famille consacre 40 % de son temps disponible à la plantation de cacao, l'exploitation ne doit rapporter que 40 % du revenu vital.

²⁴ Ceci laisse penser que les petites exploitations pourraient en fait être plus viables que les grandes. Cependant, les grandes exploitations pourraient profiter des économies d'échelle. Des données supplémentaires sont nécessaires pour donner une réponse concluante dans un sens ou dans l'autre.

²⁵ Tout comme les données fournies dans le rapport WUR/Mondelez de 2021.

²⁶ Par ailleurs, ces derniers doivent avoir accès aux droits du travail, notamment à la liberté d'association, qui est souvent mise à mal dans les pays producteurs de cacao.

²⁷ En identifiant les ménages mieux lotis que les autres, ceux qui possèdent de plus grandes exploitations, en identifiant les groupes de cultivateurs pouvant plus facilement atteindre un

premier rang et de second rang. On entend souvent dire que les cultivateurs les plus petits ou les plus pauvres n'ont pas leur place dans la chaîne d'approvisionnement²⁸. Une « transition juste » serait nécessaire, où des exploitations plus grandes seraient confiées à un plus petit nombre de cultivateurs, tous en mesure de gagner un revenu vital.

Même si le secteur du cacao devait opter pour une réduction du nombre de cultivateurs²⁹, les sociétés productrices de cacao et de chocolat auraient la responsabilité – tant morale que juridique – de veiller à ce que ces cultivateurs écartés du secteur puissent gagner leur vie différemment.

Sur un plan moral, le secteur du cacao a engrangé au cours des dernières décennies de très gros profits sur le dos des cultivateurs pauvres³⁰. Aujourd'hui, alors que les entreprises commencent à être mises face à leurs responsabilités, elles ne peuvent plus se contenter de laisser tomber les cultivateurs les plus vulnérables.

En outre, en vertu du concept de devoir de vigilance, les entreprises ont le devoir de remédier aux atteintes qu'elles ont causées³¹. Nous estimons que la pauvreté des cultivateurs en fait partie.

Il faut aider les groupes vulnérables à dégager un revenu vital, et non les marginaliser davantage ou les exclure de la chaîne de valeur du cacao.

Des prix plus élevés règlent tout

On entend souvent dire dans les discussions que le prix n'est pas le seul moteur permettant d'obtenir un revenu vital. Cette affirmation est en

grande partie fautive et vise à détourner l'attention du nœud du problème, à savoir que la hausse des prix doit absolument faire partie de la solution.

Jusqu'à présent une seule tentative a été faite pour augmenter le revenu des cultivateurs en ne tenant compte que du prix du cacao.

Après des décennies de promesses et de programmes du secteur privé et de l'aide publique au développement qui ont tous échoué à accroître les revenus, les gouvernements du Ghana et de la Côte d'Ivoire ont tenté de remédier à la faiblesse des prix aux producteurs en instaurant le Différentiel de revenu décent (DRD). En imposant une redevance de 400 dollars US par tonne sur toutes les ventes de cacao en provenance de la Côte d'Ivoire et du Ghana, il serait possible de reverser davantage d'argent aux cultivateurs de cacao grâce à un prix minimum garanti.

En Côte d'Ivoire, la hausse des prix n'a duré qu'une saison. Bien que le Ghana ait maintenu son prix au même niveau que lors de l'introduction du DRD, l'inflation et l'augmentation du coût de la vie signifient qu'en réalité, la valeur du cacao a diminué³². En outre, l'engagement du gouvernement en faveur du DRD et d'un prix au producteur stable dans un contexte d'inflation élevée, de baisse des prix du marché et d'élimination de facto du différentiel de pays signifie que le gouvernement ghanéen subventionne le prix au producteur actuel, le rendant proche de l'insolvabilité. Bien que le DRD ait marqué une étape importante dans la

²⁸ Les entreprises, en revanche, n'hésitent guère à leur acheter des fèves de cacao.

²⁹ Et comme nous l'avons dit plus haut dans ce document, ceci n'est qu'hypothétique, car le cacao est une culture qui nécessite une main-d'œuvre importante, et quelqu'un devra bien faire le travail.

³⁰ Pendant des décennies, la production de cacao a aussi bien accompagné que favorisé la pauvreté, comme l'indique le Baromètre du cacao 2020. Cette pauvreté a été un facteur majeur d'atteintes telles que le travail des enfants et la déforestation. Les entreprises du secteur du cacao et du chocolat n'ont

pas été de simples spectateurs, elles ont joué un rôle actif dans ce processus.

³¹ C'est ce qu'indiquent clairement les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme. Le troisième principe stipule que les victimes de violations doivent pouvoir bénéficier d'un recours. Le fait que les cultivateurs pauvres et vulnérables soient abandonnés par les entreprises qui ont acheté leur cacao pendant des décennies ne constitue en rien un recours.

³² De nombreux éléments indiquent que le prix minimum garanti n'est souvent pas payé au niveau de l'exploitation dans les deux pays.

reprise en main des plus grands pays producteurs de cacao³³, son impact est mitigé.

En plus du DRD, d'autres différentiels existent sur les marchés finaux, tels que les différentiels de pays et de qualité. Ces autres différentiels ont été négociés à la baisse, à tel point que toute augmentation du DRD a été complètement neutralisée. En outre, des rumeurs persistantes indiquent que certaines entreprises ont tenté de contourner le DRD en recourant à diverses astuces sur les marchés finaux³⁴.

Par ailleurs, les interventions sur les prix doivent être doublées d'une gestion de l'offre³⁵ si l'on veut qu'elles réussissent à moyen et long terme. Non seulement les stratégies de gestion de l'offre sont aujourd'hui inexistantes, mais de nombreux pays producteurs recherchent activement à promouvoir une augmentation de la production nationale de cacao³⁶.

Augmenter les prix au producteur est une nécessité réelle, et les gouvernements des producteurs ont un rôle clé à jouer dans la gestion de l'offre. Cependant, les principes directeurs des Nations unies indiquent clairement que même lorsque les gouvernements ne remplissent pas leur devoir de protection en matière de droits humains, cela n'exonère pas les entreprises de leur responsabilité de les respecter. Les entreprises ne peuvent pas se cacher derrière l'absence de gestion de l'offre. Elles doivent assumer leur

responsabilité et payer un prix équitable aux cultivateurs.

Genre et revenus

Un grand nombre des ménages identifiés comme présentant un « risque élevé » de pauvreté sont dirigés par des femmes. La solution pour ces ménages n'est pas de leur faire abandonner la cacaoculture, mais de faire en sorte que les femmes aient les mêmes droits et perspectives que leurs homologues masculins.

Jusqu'à présent, la plupart des programmes ont abordé la question de l'égalité des sexes et des revenus essentiellement par le biais des associations villageoises d'épargne et de crédit (AVEC) et/ou d'autres activités génératrices de revenus ciblant les femmes. Mais il a été fait très peu de choses pour renforcer la condition des femmes en tant que cultivatrices de cacao.

À cet égard, un autre défi clé à court terme consistera à renforcer la place des femmes dans les ménages dont le chef de famille est un homme³⁷. Le travail effectué par les femmes au sein des exploitations agricoles, ainsi que les tâches ménagères, sont souvent invisibles et non rémunérés. Les femmes ne doivent pas être considérées comme de simples épouses de cultivateurs de cacao ou comme des « aides » ou des « soutiens » de leurs maris, accomplissant des « tâches légères » au sein de l'exploitation ; elles jouent en fait un rôle essentiel dans les plantations de cacao³⁸. Malgré leur participation,

³³ VOICE Network a publié [un document en faveur du DRD](#), lorsque ce mécanisme a été instauré. Ce document décrivait également une série de politiques parallèles à mettre en œuvre pour lui donner une chance de réussir. À ce jour, ces politiques ont rarement été mises en œuvre.

³⁴ L'événement le plus notoire a été la décision des gouvernements ivoirien et ghanéen de suspendre temporairement tous [les programmes de durabilité de Hershey](#) lorsqu'ils ont découvert que la société avait effectué des achats anormalement importants en dehors du DRD. Il est communément admis dans le secteur que presque toutes les entreprises ont été d'une manière ou d'une autre mêlées à ce genre de pratiques, bien que les preuves fassent largement défaut.

³⁵ Ces stratégies de gestion de l'offre devraient être intégrées dans une stratégie publique plus large de développement rural et de politiques agricoles.

³⁶ La plupart de ces pays, comme le Nigeria, le Pérou et l'Équateur, n'ont pas adhéré au système du DRD. Toutefois, le Ghana persiste lui aussi à vouloir augmenter sa production de plus de 50 %, même s'il a peu de chances d'y parvenir. Parallèlement, la production du Pérou et de l'Équateur enregistre en effet une hausse significative, de même que celle de la Côte d'Ivoire.

³⁷ **Recommandation** : Il faut mettre en place des stratégies pour redistribuer une partie des revenus de la cacaoculture aux femmes et renforcer l'accès à leurs droits et leur inclusion.

³⁸ Parmi leurs tâches, on compte souvent la plantation, le désherbage, la récolte et la fermentation des fèves de cacao, la collecte de l'eau et du bois de chauffage, le transport des fèves de cacao écabossées/fermentées sur une longue distance pour les sécher à la maison avant qu'elles ne soient envoyées pour être pesées dans des hangars,

elles n'ont pas ou peu leur mot à dire sur la manière dont les revenus sont dépensés, car bien souvent elles ne sont pas les bénéficiaires des paiements. En général, ce sont les hommes du ménage qui vendent le cacao, tandis que les femmes travaillent sur l'exploitation, ce qui signifie qu'elles ne perçoivent pas directement l'argent.

Le fait que les femmes gagnent nettement moins que les hommes et que les ménages gérés par des hommes au Ghana et en Côte d'Ivoire s'explique par de nombreux facteurs.

Les taux d'analphabétisme et d'innumérisme sont beaucoup plus élevés chez les femmes. Elles ont également un accès restreint aux marchés. Elles n'ont pas le même accès au crédit et aux intrants nécessaires pour se professionnaliser. Les femmes sont souvent peu représentées au sein des coopératives et de la gouvernance communautaire, notamment au niveau des postes de direction. Même lorsque les femmes bénéficient directement de programmes d'intervention, les normes sociales dominantes contribuent à leur manque de visibilité socio-économique, d'action et de pouvoir. Les normes sociales et la conception des formations ne tiennent souvent pas compte du travail non rémunéré des cultivatrices.

Les femmes ne bénéficient pas automatiquement de revenus plus élevés. Par conséquent, chaque programme et chaque intervention doit avoir une approche sexospécifique, en veillant à ce que les

bénéfices tout comme les risques soient équitablement répartis.

On accorde trop d'importance à la majoration des prix

En réalité, très peu de programmes mis en œuvre par les entreprises ne prévoient ne serait-ce qu'un soupçon d'augmentation des prix au producteur³⁹. C'est une omission grave, surtout si l'on estime que l'augmentation des prix est la manière la plus directe de soutenir les cultivateurs. Toute augmentation de prix se traduit par une augmentation du revenu net (contrairement aux autres facteurs de revenu)⁴⁰.

Dans l'ensemble, le secteur du chocolat n'est pas enclin à payer des prix au producteur plus élevés pour résoudre le problème de la pauvreté.

Pour que les investissements dans les bonnes pratiques agricoles soient rémunérateurs, les prix au producteur doivent être suffisamment élevés et stables⁴¹. Les données de Tony's Chocology suggèrent que lorsque les cultivateurs touchent un prix plus élevé et de manière régulière, la productivité par hectare augmente bel et bien. Comme le disent souvent les cultivateurs de cacao, le prix est le meilleur des engrais.

Les primes versées aux cultivateurs dans le cadre des systèmes de certification⁴² et des programmes de durabilité⁴³ des entreprises ont constitué un moyen modeste d'augmenter leurs revenus. Néanmoins, ces primes ne génèrent

la garde des enfants et des personnes âgées, la lessive, en particulier celle des personnes travaillant sur l'exploitation, tout cela avant le coucher du soleil. Sans oublier la cuisine et la distribution des repas aux cultivateurs hommes de la plantation, etc.

³⁹ Fairtrade a mis au point un Prix de référence du revenu vital, mais celui-ci a été très peu adopté par le marché, et Tony's Chocology a intégré un important élément de tarification dans son système Open Chain, qui a maintenant été repris par plusieurs détaillants, dont Ahold et ALDI.

⁴⁰ C'est avec inquiétude que nous constatons que les prix au producteur du cacao – et plus généralement le revenu vital – ne font pour l'instant partie d'aucun des cadres réglementaires en cours d'élaboration dans les pays consommateurs de cacao.

⁴¹ Lors de la chute des prix de 2016, certaines entreprises du secteur du cacao ont conseillé à leurs

cultivateurs de ne plus utiliser d'engrais, car il n'y avait pas de retour sur investissement.

⁴² Par exemple, Rainforest Alliance et Fairtrade, qui appliquent désormais des primes fixes respectivement à 70 et 240 dollars US par tonne. Toutefois, la quasi-totalité du montant de ces primes doit être envisagée comme une compensation pour les coûts supplémentaires engendrés par la mise en conformité avec ces normes.

⁴³ Presque toutes les entreprises de chocolat et de cacao disposent d'un programme de durabilité en interne. Certaines collaborent avec les systèmes de certification, d'autres sont plus indépendantes. Néanmoins, ces programmes manquent la plupart du temps de transparence, notamment en ce qui concerne le versement des primes ou l'impact de leurs interventions sur le revenu des cultivateurs.

souvent qu'une augmentation marginale du revenu des cultivateurs et elles ne suffisent pas à leur assurer un revenu vital⁴⁴.

Certains rapports⁴⁵ suggèrent que des prix plus élevés n'aideront pas les cultivateurs de cacao de manière significative, et qu'ils pourraient même leur être préjudiciables sur le long terme⁴⁶. Cependant, tous ces rapports ont examiné des augmentations de prix marginales qui se situent largement dans la fourchette des fluctuations de prix du marché actuel⁴⁷. Les prix à atteindre⁴⁸ sont bien plus élevés que ce que ces rapports ont calculé.

Le prix au producteur n'est pas la seule solution, mais il est une partie de la solution. « L'augmentation des prix est un vecteur de durabilité⁴⁹ », mais jusqu'à présent, le débat sur la meilleure approche pour augmenter les prix au producteur n'a jamais eu lieu.

Des prix plus élevés n'aident que les meilleurs cultivateurs

⁴⁴ En revanche, les primes de certification constituent une part essentielle des revenus des coopératives. En ce sens, le financement apporté par ces systèmes constitue un ingrédient essentiel pour aider les cultivateurs à s'organiser. Il fournit aussi l'infrastructure nécessaire à de nombreuses autres interventions indispensables, comme nous l'avons montré dans notre [document de consultation](#) de 2019.

⁴⁵ Comme le rapport WUR/MDLZ et celui du Mars Income Lab (2015). Les auteurs de cette note ont remarqué que les rapports minimisant l'impact de la hausse des prix au producteur sont généralement financés et/ou commissionnés par les grands entreprises de chocolat.

⁴⁶ L'argument invoqué est que des prix plus élevés inciteront davantage d'agriculteurs à se lancer dans la culture du cacao, ce qui pourrait entraîner à la fois une déforestation et une surproduction.

⁴⁷ Au cours des dernières années, le prix sur le marché mondial a oscillé entre 2 000 et 2 400 dollars US. Le prix au producteur est bien inférieur. Le rapport WUR/MDLZ a étudié les effets d'une augmentation des prix de 17 %.

⁴⁸ Dans le [précédent Baromètre du cacao](#), nous avons estimé que le prix au producteur au Ghana et en Côte d'Ivoire devrait avoisiner les 3 100 dollars US. Entre-temps, une meilleure disponibilité des données a montré que les cultivateurs sont en fait

Un autre argument souvent entendu contre l'augmentation des prix est que cela aiderait davantage les cultivateurs déjà prospères que les cultivateurs en difficulté dans des segments moins florissants. Bien que cela soit en partie vrai⁵⁰, ce n'est guère une raison pour ne pas augmenter les prix au producteur⁵¹.

Si l'augmentation des prix ne permet pas aux cultivateurs en difficulté d'atteindre complètement un revenu vital, elle les aide néanmoins à améliorer leurs revenus, parfois dans des proportions importantes.

En outre, cela montre que pour les cultivateurs en difficulté, des prix au producteur plus élevés ne suffisent pas et que d'autres interventions sont nécessaires. Un grand nombre de ces interventions ne reposent pas forcément sur la quantité de cacao que ces cultivateurs peuvent vendre, mais plutôt sur la création d'un environnement favorable. L'égalité des sexes, la sécurité foncière et des arbres, ainsi que d'autres interventions auprès des ménages devraient en faire partie⁵².

moins nombreux que prévu, que les rendements moyens sont en baisse et que le coût de la vie et l'inflation ont augmenté de façon spectaculaire. Tous ces éléments indiquent que ce prix se situe sans doute dans la fourchette basse.

⁴⁹ D'après les mots d'un cacaoculteur ghanéen à l'occasion d'un atelier de consultation organisé par VOICE Network en février 2022.

⁵⁰ Même les cultivateurs qui ne vendent que de très faibles volumes de cacao bénéficieront d'une augmentation des prix, même si cette mesure ne suffit pas à elle seule à les hisser au-dessus du seuil du revenu vital. Et comme nous l'avons expliqué en évoquant les mythes précédents, se concentrer uniquement sur le prix serait une erreur.

⁵¹ À moins de croire que les cultivateurs de cacao performants n'ont pas le droit de s'enrichir, (voir également le premier mythe).

⁵² Le programme « Living Income Accelerator », récemment lancé par Nestlé, constitue un bon exemple. Il prévoit des transferts directs d'argent liquide aux ménages, indépendamment de la quantité de cacao qu'ils ont vendue. Le fait que la moitié des fonds soient directement versés aux femmes du ménage ne fait que renforcer l'efficacité de ce programme. Hélas, ce programme n'inclue pas de composante tarifaire.

L'offre et la demande garantissent des prix équitables aux cultivateurs

Suite à la publication du Baromètre du cacao 2015, le gouvernement néerlandais a commandé une étude (SEO 2016) sur le rôle de la concentration du marché et de la fixation des prix dans le secteur du cacao au niveau mondial. L'une des principales conclusions de cette étude est que le mécanisme de l'offre et de la demande ne fonctionne pas pour les cultivateurs de cacao⁵³.

En 1991 déjà, l'ancien président de la Commission européenne affirmait (Mansholt 1991) qu'en agriculture, « le mécanisme des prix ne cadre pas très bien avec l'idéal type néoclassique du marché⁵⁴. » C'est d'autant plus vrai pour l'arboriculture que pour les cultures annuelles, car les cultivateurs sont encore plus dépendants de leur production.

De plus, alors que les cultivateurs n'ont pas la possibilité de changer provisoirement leur source de production, un grand nombre d'entreprises chocolatières ont tendance à remplacer le cacao par des ingrédients moins

coûteux lorsque le prix du cacao augmente. Apparemment, le cours du cacao n'est pas vraiment perturbé par la loi de l'offre et de la demande⁵⁵.

Par ailleurs, dans l'ensemble du monde développé, les gouvernements ont choisi de découpler la rémunération du travail de la loi de l'offre et de la demande en instaurant des salaires minimums. Ce type de protection devrait également être mis en œuvre pour les travailleurs agricoles⁵⁶ du secteur des matières premières.

La fixation des prix ne tient pas compte du coût réel de la production et la transmission des prix est asymétrique⁵⁷.

Dans ce contexte, le fait qu'au moment où nous rédigeons ce document, les coûts de la vie comme ceux de la production de cacao ne cessent d'augmenter, tandis que le prix que reçoivent les producteurs pour leur cacao reste le même, a un effet dévastateur sur les communautés cacaoyères.

Il est de plus en plus admis que le système actuel est inadapté à la situation des cultivateurs. Dans le même temps, les propositions pour réformer

⁵³ « L'offre de cacao n'est pas flexible à court terme et [...] le cacao est produit par des millions de petits cultivateurs. Par conséquent, les cultivateurs indépendants sont des preneurs de prix avec peu ou pas de pouvoir de négociation vis-à-vis des acheteurs locaux de cacao. En outre, le choix d'activités alternatives génératrices de revenus est très limité pour la plupart des cultivateurs de cacao. Par conséquent, ils continueront sans doute à produire du cacao à un prix très bas. »

⁵⁴ Sicco Mansholt était un agriculteur, un homme politique et un diplomate néerlandais. Il est considéré comme le « père de la politique agricole commune ».

Dans une tribune du début des années 1990, il déclarait : « en agriculture, [...] le mécanisme des prix ne cadre pas très bien avec l'idéal-type néoclassique du marché. [...] les décisions de production sont prises par des millions de petites structures, qui travaillent essentiellement avec une main-d'œuvre familiale. [...]. En outre, le lien social et psychologique avec l'exploitation est très fort, ce qui entraîne un fort immobilisme du travail et du capital. Par conséquent, la capacité de production est peu sensible aux variations de prix.

Dans un marché libre, cette situation conduira à une sous-rémunération structurelle du travail et de la

richesse. [...] Le progrès technique exacerbe les problèmes liés à la surproduction et aux arriérés de revenus. [...] Il semble donc que le mécanisme des prix ne permette pas de faire correspondre l'évolution de l'offre à celle de la demande sur le marché. Ces déséquilibres sont accentués par la faible élasticité des prix de la demande en matières premières agricoles, telles que les céréales et les oléagineux. Au final, presque toutes les conditions sont réunies pour une évolution extrêmement déséquilibrée du marché. »

Bien que Mansholt ait développé ces arguments dans le contexte d'une agriculture en Europe occidentale, ces points sont tout aussi pertinents pour les cultivateurs de cacao d'Afrique de l'Ouest, si ce n'est davantage.

⁵⁵ Voir : <https://uk.investing.com/analysis/with-ample-beans-for-chocolate-makers-cocoa-shows-not-all-commodities-are-equal-200518292>

⁵⁶ La Convention 141 de l'OIT sur les organisations de travailleurs ruraux stipule que les petits propriétaires exploitants doivent avoir les mêmes droits que les travailleurs ruraux.

⁵⁷ C'est-à-dire que les cultivateurs subissent les baisses, mais ne bénéficient pas des hausses des prix du marché.

concrètement ce système restent rares et les entreprises continuent d'engranger les bénéfices grâce à ce système bancal. À l'heure où les gouvernements européens adoptent des lois sur le devoir de vigilance en matière d'environnement et de droits humains, se retrancher derrière l'argument selon lequel « c'est la loi du marché » ne suffit plus. Le revenu vital est un élément essentiel pour satisfaire aux exigences en matière de devoir de vigilance. Si le marché ne permet pas aux producteurs d'y parvenir, les entreprises et les pouvoirs publics doivent trouver de nouveaux systèmes indépendamment du marché. Une des solutions envisageables serait que les pays producteurs découplent complètement le cours du cacao du marché des matières premières et le fixent eux-mêmes en tenant compte des coûts de production, y compris ce qui est nécessaire pour assurer un revenu vital aux cultivateurs. Cela implique bien sûr une collaboration de tous les pays producteurs.

Si les marchés réussissent à déterminer des niveaux de prix appropriés lorsque tous les acteurs ont un pouvoir compensateur, ceci ne fonctionne pas dans le cas des cultivateurs de cacao. L'un des principaux facteurs conditionnant le revenu d'un cultivateur leur est donc imposé. Cette asymétrie des rapports de force entraîne non seulement une baisse des prix aux producteurs, mais aussi une répartition très déséquilibrée de la valeur dans la chaîne d'approvisionnement ; les cultivateurs vivent dans une extrême pauvreté au sein d'une filière pesant plusieurs milliards de dollars.

Il n'y a pas assez d'argent

Un autre argument qui revient souvent est que les entreprises doivent s'aligner sur les prix du marché mondial, que le secteur du chocolat est

un secteur compétitif et que les entreprises ne peuvent pas se permettre de payer des prix plus élevés unilatéralement.

Éléments de contexte :

- Au printemps 2022, le PDG de Mondelez a déclaré que sa division chocolat « affiche une rentabilité solide [...] alimentée par des prix plus élevés⁵⁸ ».
- Hershey a annoncé des résultats et des bénéfices supérieurs aux prévisions, les ventes de confiserie ayant dépassé les niveaux d'avant la pandémie⁵⁹.
- Le dernier rapport sur les résultats annuels de Barry Callebaut a été résumé en ces termes : « un volume important, une rentabilité solide et le maintien d'une bonne génération de trésorerie⁶⁰ ».
- Au cours de la décennie 2010-2020, Nestlé a reversé environ 46 milliards de dollars US à ses actionnaires. (Nestlé Global 2020)
- Début 2020, la famille Ferrero – La famille la plus riche d'Italie – s'est versé un dividende annuel de 642 millions d'euros⁶¹. Cela suffirait à assurer un revenu vital à chaque foyer de cacaoculteurs auprès desquels ils s'approvisionnent. Il resterait malgré tout près de 192 millions d'euros à verser à la famille Ferrero. Bien que nous manquions de données, nous pouvons supposer que d'autres entreprises familiales du secteur tirent également un profit appréciable de la vente de chocolat⁶².

⁵⁸ Voir :

<https://www.confectionerynews.com/Article/2022/04/26/Mondelez-agrees-sale-with-Grupo-Bimbo-for-Ricolino-and-other-key-chocolate-brands>

⁵⁹ Voir :

<https://www.confectionerynews.com/Article/2022/04/26/Mondelez-agrees-sale-with-Grupo-Bimbo-for-Ricolino-and-other-key-chocolate-brands>

⁶⁰ Voir : [https://www.barry-callebaut.com/sites/default/files/2022-](https://www.barry-callebaut.com/sites/default/files/2022-04/PRR%20Barry%20Callebaut%20Group%20Half-Year%20Results%20Fiscal%20Year%202022_0.pdf)

[04/PRR%20Barry%20Callebaut%20Group%20Half-Year%20Results%20Fiscal%20Year%202022_0.pdf](https://www.barry-callebaut.com/sites/default/files/2022-04/PRR%20Barry%20Callebaut%20Group%20Half-Year%20Results%20Fiscal%20Year%202022_0.pdf)

⁶¹ Voir :

<https://www.theguardian.com/money/2020/jan/24/ferrero-scions-542m-dividend-under-fire-over-firms-tax-liability>

⁶² Forbes estime que la fortune de la famille Mars est passée de 60 milliards à près de 94 milliards de dollars US sur la période 2014-2020.

- En 2021, le bénéfice après impôt d'Olam a atteint un niveau record⁶³ de 179,4 %, et Cargill a enregistré le plus gros bénéfice depuis la création de l'entreprise il y a 156 ans⁶⁴.

Les entreprises choisissent comment dépenser leur argent. À l'heure actuelle, la plupart des marques dépensent par tablette de chocolat bien plus en campagnes publicitaires que pour le cacao. En outre, il suffirait bien souvent d'une part relativement faible de l'argent versé par les consommateurs pour augmenter sensiblement le revenu des cultivateurs.

On ne peut pas parler de prix en raison du droit de la concurrence.

Quand tous les autres arguments ont été épuisés, et qu'il y a un large consensus sur le fait que les prix au producteur sont un élément essentiel de la solution, et que les entreprises ont un rôle à jouer, les entreprises mettent souvent fin à la discussion en invoquant des questions antitrust.

Le droit de la concurrence vise à juste titre à protéger les consommateurs contre la fixation des prix et d'autres pratiques susceptibles de leur porter préjudice. Dans le même temps, le droit de la concurrence limite les possibilités de s'attaquer au problème des faibles prix au producteur. À ce titre, une adaptation prudente de la loi antitrust pourrait se révéler salutaire pour la durabilité du cacao et d'autres matières premières. (Soto Abril 2021)

De plus en plus de voix s'élèvent pour dire que, pour diverses raisons, cette situation n'a pas lieu d'être, même si des travaux supplémentaires doivent être menés pour approfondir ces concepts. (CPI Antitrust Chronicle 2020)

Les prix au producteur ne représentent qu'une petite partie du prix de vente final du chocolat et, en tant que tels, des prix plus élevés au niveau du

producteur ne devraient pas se traduire par des prix plus élevés pour les consommateurs, ce qui est l'objet principal de la loi antitrust.

L'éradication de la pauvreté devrait également être considérée comme relevant de l'intérêt public. À ce titre, elle pourrait faire l'objet de diverses dérogations antitrust⁶⁵.

Même si une action commune sur les prix au producteur n'est pas autorisée, il n'y a aucune excuse pour que les entreprises ne déploient pas, à titre individuel, des stratégies pour augmenter les prix au producteur qu'elles versent aux cultivateurs.

La loi antitrust constitue un obstacle aux discussions sur la hausse des prix au producteur, mais il est possible et même souhaitable de trouver des moyens de garantir une rémunération équitable aux cultivateurs.

Des prix plus élevés favorisent la déforestation

Des prix plus élevés pourraient favoriser la déforestation, car ils inciteraient la création de nouvelles exploitations de cacao sur d'anciennes zones forestières. Cependant, cet argument peut aussi être retourné : les cultivateurs agrandissent souvent leurs exploitations parce que le prix du cacao est tout simplement trop faible pour leur permettre de gagner un revenu suffisant avec moins d'hectares.

Il s'écoule jusqu'à cinq ans entre la création d'une exploitation de cacao et la première récolte. Il serait donc inexact de penser que l'augmentation du prix se traduit directement par une augmentation de la production et donc de la déforestation. En fait, les taux de déforestation ont toujours été élevés en Côte d'Ivoire et au Ghana au cours des dernières années, quel que soit le cours du cacao.

⁶³ Selon leur propre rapport annuel, leurs recettes ont augmenté de 31,2 % grâce à « la hausse des prix de la plupart des produits et des matières premières, notamment les céréales, le riz, le coton, le cacao et les huiles comestibles en 2021 ». (Emphasis ours)

⁶⁴ Voir : <https://www.bnnbloomberg.ca/crop-giant-cargill-reports-biggest-profit-in-156-year-history-1.1637594>

⁶⁵ La **récente décision** rendue par l'autorité allemande de la lutte contre les cartels sur la possibilité pour les entreprises de fixer des normes communes en matière de salaires décents dans le secteur de la banane constitue un bon exemple.

En Côte d'Ivoire, les taux de déforestation ont considérablement chuté en 2015, alors que le prix du cacao était très élevé. Ils ont ensuite augmenté jusqu'en 2018, tandis que le prix du cacao accusait une baisse d'environ 30 %. Au cours de cette même période, les taux de déforestation au Ghana ont progressé de manière spectaculaire entre 2016 et 2019, alors que le prix au producteur pour le cacao garanti par l'État est resté stable à 7600 cedis.

Il incombe aux autorités des pays producteurs de veiller à ce que les lois nationales contre la déforestation illégale soient appliquées. Parallèlement, dans le cadre de leur devoir de vigilance environnementale, les entreprises du secteur du chocolat doivent également empêcher que du cacao provenant de zones illégalement déforestées n'entre dans leurs chaînes d'approvisionnement – ce qui a été le cas pour toutes les multinationales du cacao et du chocolat. Les principales entreprises du secteur ont signé l'Initiative Cacao et Forêts (ICF) en 2017, en promettant de mettre fin à la déforestation pour le cacao. Comme la plupart d'entre elles affirment désormais qu'une grande partie de leur cacao est issue de sources « durables », elles doivent s'assurer que ce cacao ne provient pas de zones déforestées.

Des prix plus élevés favorisent la surproduction

Des prix du cacao plus élevés pourraient en effet conduire à une surproduction, car ils incitent les cultivateurs à produire davantage. Toutefois, si cet argument est souvent invoqué, les volumes de production du cacao des différents pays montrent qu'il n'y a souvent pas de lien direct entre le prix du cacao et l'augmentation de la production.

Le cours du cacao était nettement plus élevé pendant la période 2009/10 – 2011/12 et à nouveau 2013/14-2015/16 que ces dernières années. Au cours de ces années et des saisons suivantes, la production de cacao en Côte d'Ivoire a sensiblement augmenté, tandis qu'elle stagnait au Ghana, diminuait fortement en Indonésie et n'augmentait que légèrement au

Cameroun et au Nigeria. Au Pérou et en Équateur, les programmes publics préconisaient une augmentation de la production de cacao. Pourquoi la Côte d'Ivoire a-t-elle connu une telle augmentation ? Était-ce vraiment dû au prix ou bien plutôt à la situation politique et économique du pays ? Comme le secteur ne manque jamais de le souligner : la question est complexe.

Par ailleurs, comme il faut compter jusqu'à 5 ans entre la plantation d'un cacaoyer et la première récolte, il serait naïf de croire que les fluctuations de prix se répercutent immédiatement sur les niveaux de production. La plupart des cultivateurs savent d'expérience que les prix fluctuent fortement, et ils ne se fient pas aux brèves phases de hausse des prix, car ils savent qu'il pourrait en aller tout autrement au moment où leur récolte sera enfin prête.

La hausse des prix du cacao engendre une hausse des prix du chocolat

Le prix du cacao ne représente qu'une petite partie du prix de vente au détail du chocolat. Il y a plusieurs années, le Baromètre du cacao 2015 avait calculé que les cultivateurs de cacao ne recevaient que 6 à 7 % du prix final à la consommation (Fountain, Huetz-Adams 2015).

Selon une étude récente réalisée par Le Basic et la FAO sur la répartition de la valeur et des coûts tout au long des chaînes européennes du chocolat, les cultivateurs de cacao ne reçoivent en moyenne que 11 % du prix de détail final d'une tablette de chocolat noir, alors que 70 % de la valeur et 90 % des marges totales générées reviennent aux deux derniers acteurs de la chaîne : les marques et les détaillants. (FAO/Basic 2020 p6)

Pour les produits ne contenant que de très faibles pourcentages de chocolat (par exemple des barres chocolatées du type KitKat, Snickers, Lion, etc.), le pourcentage serait encore plus marginal.

Cela signifie qu'en théorie, on pourrait doubler le prix versé aux cultivateurs avec un impact très faible sur les prix en rayon des produits chocolatés.

Vers un revenu vital dans le secteur du cacao

Pour que le revenu vital devienne une réalité pour les cacaoculteurs, il faut agir simultanément sur trois volets distincts : de bonnes pratiques agricoles, des politiques de bonne gouvernance et de bonnes pratiques d'achat. Toute entreprise ou tout organisme public qui ne progresserait pas de manière significative et simultanément sur ces trois volets ne pourra pas résoudre le problème de manière adéquate.

Bonnes pratiques agricoles

Les bonnes pratiques agricoles (BPA) sont la stratégie qui a de loin bénéficié de la plus grande attention au cours des deux dernières décennies, comme le montre la section précédente de ces repères sur le revenu vital. Pour que les BPA fassent partie de la stratégie pour atteindre un revenu vital dans le secteur du cacao, certains aspects clés doivent encore être améliorés :

- Les concepts de BPA devraient comporter des calculs des changements du revenu net des cultivateurs⁶⁶ et une analyse des coûts réels (sociaux et écologiques) de ces changements ;
- Il est nécessaire de remplacer la monoculture par une production diversifiée, notamment par des systèmes agroforestiers diversifiés⁶⁷ ;
- Les formations aux BPA – et les fournisseurs d'intrants – devraient abandonner les pesticides hautement dangereux⁶⁸ au profit d'une lutte plus intégrée contre les parasites,

où l'utilisation des pesticides hautement dangereux serait réduite au minimum ;

- Chaque cultivateur de cacao devrait être coaché pour mettre en œuvre un plan de développement de son exploitation, qui s'appuierait sur les particularités locales comme la nature des sols, l'altitude, le climat et les cultures d'ombrage, plutôt que sur des approches et des intrants génériques ;
- Tous les cultivateurs devraient avoir accès aux institutions d'épargne, à des crédits abordables et aux intrants, de manière à pouvoir investir dans leurs exploitations et les développer. Des mécanismes d'inclusion financière doivent être élaborés spécifiquement pour les petits exploitants et pour les ménages gérés par des femmes.

Politiques de bonne gouvernance

Le sujet de la bonne gouvernance est de plus en plus évoqué dans le secteur du cacao. Elle concerne essentiellement la création d'un environnement favorable permettant d'atteindre un revenu vital. Tous les éléments décrits ci-dessous requièrent sous une forme ou sous une autre une action de la part des pouvoirs publics. La plupart d'entre eux – si ce n'est la totalité – nécessitent également une mobilisation des entreprises⁶⁹ :

- Les gouvernements des pays producteurs de cacao devraient collaborer afin de mettre en place, dans tous les pays producteurs, un

⁶⁶Y compris des calculs solides sur l'impact des augmentations prévues de la productivité, et la transparence sur l'augmentation des coûts de production, tant pour la main-d'œuvre que pour les ressources.

⁶⁷Le concept d'agroforesterie prête à confusion, et de nombreuses définitions différentes sont actuellement utilisées. [Le document de consultation sur l'agroforesterie du Baromètre du cacao 2020](#) propose des pistes de réflexion sur les systèmes complexes et diversifiés d'agroforesterie.

⁶⁸En temps normal, les produits phytosanitaires n'étaient pas disponibles et abordables pour la plupart

des cultivateurs. Avec l'augmentation actuelle des prix des intrants due à la pandémie de COVID-19 et à l'invasion russe de l'Ukraine, cette situation n'a fait qu'empirer.

⁶⁹En fait, les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme stipulent explicitement que même si les gouvernements ne remplissent pas leurs obligations en matière de protection des droits humains, cela n'exonère pas les entreprises de remplir leurs obligations en la matière.

DRD garantissant un revenu vital, ou même de découpler complètement le prix du cacao du marché des matières premières, afin de mieux refléter les coûts de production, y compris ceux d'un revenu vital ;

- Les pays producteurs de cacao doivent de toute urgence prendre conscience que les solutions de gestion de l'offre⁷⁰ font partie intégrante de toute politique efficace en matière de revenu vital. Ce problème étant mondial, les gouvernements devraient adopter des stratégies communes pour garantir des politiques transparentes accordant la priorité aux cultivateurs ;
- Ces stratégies doivent être solidement ancrées dans les stratégies nationales de développement rural et agricole des pays producteurs de cacao⁷¹, lesquelles doivent viser la souveraineté alimentaire et les infrastructures rurales⁷² ;
- Les gouvernements des pays producteurs et importateurs doivent améliorer considérablement la transparence et la redevabilité de la collecte et de l'affectation des fonds publics – y compris les DRD – destinés à financer la transformation du secteur du cacao. La transparence de la chaîne d'approvisionnement joue également un rôle essentiel à cet égard⁷³ ;
- Les gouvernements des pays consommateurs doivent faire du revenu vital un élément clé de toute réglementation relative aux droits humains et au devoir de vigilance environnementale, en exigeant des

entreprises des plans d'action assortis de délais ;

- Les gouvernements des pays consommateurs, les organisations internationales et les donateurs doivent débloquer des fonds importants pour faire reculer la pauvreté des cultivateurs. En outre, des études d'impact sont indispensables pour prouver que l'argent est bien consacré à la lutte contre la pauvreté et non à l'augmentation de la productivité, ce qui permettrait à l'industrie seule de bénéficier de prix bas ;
- La spéculation sur les marchés finaux devrait être réglementée afin de limiter la spéculation sur le dos des cultivateurs pauvres ;
- Les communautés agricoles devraient être soutenues et encouragées à s'organiser pour mieux se faire entendre ;
- Les gouvernements des pays consommateurs devraient revoir leur droit à la concurrence lorsque ce dernier empêche de lutter contre la pauvreté des cultivateurs (et d'autres problèmes de durabilité) ;
- Les gouvernements des pays producteurs et les multinationales doivent adhérer aux réglementations et aux normes existantes dans la chaîne d'approvisionnement du cacao.

Bonnes pratiques d'achat

Le moins développé des trois volets décrits dans ce document est celui des bonnes pratiques d'achat. Bien qu'elles portent aussi sur le prix au

et le Ghana sont des importateurs nets de produits alimentaires. Une transition légitime vers une agriculture alimentaire souveraine est indispensable. Les cultures de rapport, comme le cacao, ont un rôle important à jouer pour opérer cette transition.

⁷² Y compris les établissements de santé, les installations sanitaires et les écoles.

⁷³ Un aperçu détaillé des changements à apporter en matière de transparence et de redevabilité sera bientôt publié dans un document de consultation distinct du Baromètre du cacao.

⁷⁰ Les outils de gestion de l'offre peuvent aller des solutions extrêmes que sont les stocks tampons et les quotas nationaux de production - à l'instar de ce qui a été mis en œuvre dans le secteur du cacao pendant la majeure partie des années 1970 et 1980 - à des outils plus subtils tels que les politiques de développement rural ou les réformes foncières. L'annonce par le gouvernement ghanéen qu'il ne poursuivra plus un objectif de produire 1,5 million de tonnes de cacao constituerait déjà une véritable avancée.

⁷¹ La souveraineté alimentaire devrait être l'objectif principal des politiques agricoles. Bien que toutes deux soient des puissances agricoles, la Côte d'Ivoire

producteur⁷⁴, les pratiques d'achat sont en réalité bien plus variées.

Un grand nombre des interventions intégrées préconisées dans ce document sont des processus à long terme qui conduiront à des changements dans la durée. Toutefois, la pauvreté (extrême) est une réalité quotidienne pour la grande majorité des cultivateurs de cacao. Ils ne peuvent se permettre d'attendre que les processus à long terme – comme la diversification des revenus, l'augmentation de la productivité ou l'amélioration des infrastructures rurales – soient concrétisés.

La plupart des bonnes pratiques d'achat ne nécessitent pas une action collective ni un long processus de développement ; elles peuvent être mises en œuvre par les entreprises à titre individuel et dans un délai relativement bref.

Les bonnes pratiques d'achat ont deux objectifs principaux. Le premier est de chercher à répartir les risques de manière plus égale, les cultivateurs assumant actuellement la quasi-totalité des risques. Le deuxième est de rectifier la répartition inégale des gains, dont les cultivateurs bénéficient bien trop peu à l'heure actuelle :

- Chaque entreprise devrait élaborer un plan d'action sur le revenu vital assorti de délais et qui englobe les pratiques d'achat – en traitant explicitement la question du prix au producteur. Toutes les entreprises de cacao et de chocolat devraient mettre en place un prix minimum garanti pour le revenu vital ;
- Les multinationales devraient conclure des contrats à long terme avec leurs fournisseurs, qui définiraient avec précision les responsabilités d'achat à long terme de l'entreprise et les droits de vente du

cultivateur/de la coopérative, afin que les vendeurs soient moins exposés aux risques d'une saison à l'autre⁷⁵ ;

- Des systèmes permettant de répartir le revenu des producteurs sur l'année doivent être élaborés, de manière à réduire la vulnérabilité pendant les mois de soudure ;
- Des méthodes doivent être conçues pour garantir que les paiements de prix supplémentaires sont bien redistribués au sein de la communauté, de manière à pouvoir aider les plus vulnérables, notamment les femmes ;
- Au-delà des pratiques en matière d'achats, les entreprises doivent passer en revue de manière critique les fonctions commerciales et les flux de ressources tels que les versements aux actionnaires, les rachats d'actions, les pratiques d'évasion fiscale et les dépenses en marketing. Tant qu'une partie importante de leurs principaux fournisseurs vivent bien en dessous du seuil de revenu vital, de telles pratiques d'enrichissement individuel sont complètement immorales ;
- Les entreprises ayant mis en place des programmes de durabilité doivent payer la totalité des primes qu'elles ont accordées aux cultivateurs pour améliorer leurs revenus vitaux et mettre en place des mécanismes de contrôle de ces paiements.

Les achats et la gouvernance d'abord

Ces trois volets – les bonnes pratiques agricoles, les bonnes politiques de gouvernance et les bonnes pratiques d'achat – sont tous indispensables pour résoudre le problème du revenu vital.

équipes chargées des achats dans les entreprises. Trop souvent, la durabilité et les achats sont considérés comme deux départements distincts au sein d'une entreprise, ce qui entraîne la contradiction suivante : les cultivateurs participent à des programmes de lutte contre la pauvreté, tandis que le département des achats de l'entreprise négocie âprement les prix à la baisse.

⁷⁴ La Commission européenne a récemment publié [un rapport](#) dans lequel l'augmentation des prix au producteur est considérée comme la principale solution pour lutter contre la pauvreté des cultivateurs de cacao. Il est également mentionné qu'un prix décent et acceptable est une « condition nécessaire mais non suffisante pour lutter contre le travail des enfants ».

⁷⁵ Dans l'idéal, cette réforme devrait être directement rattachée aux indicateurs clés de performance des

Ils n'ont cependant pas le même poids. Les bonnes pratiques agricoles constituent une stratégie intéressante uniquement si le cacao est suffisamment rémunérateur.

Historiquement, les augmentations d'échelle et les gains d'efficacité n'ont pas amélioré les moyens de subsistance des cultivateurs. Ils ont plutôt profité aux acteurs en aval de la chaîne d'approvisionnement.

Si de meilleures pratiques agricoles permettent de mieux nourrir le monde, elles ne contribuent pas à mieux nourrir les cultivateurs. Sans changement préalable des structures de pouvoir, les BPA conduiront à des profits plus élevés pour les parties prenantes en aval, et non pour les cultivateurs.

Ainsi, la première mesure à prendre pour résoudre le problème du revenu vital est de commencer à prendre des initiatives importantes en matière de bonnes pratiques d'achat au sein des entreprises. De la même manière, les gouvernements (et les entreprises) doivent s'atteler sérieusement à la bonne gouvernance.

Ce n'est que lorsque les entreprises et les gouvernements assumeront pleinement leurs responsabilités qu'il sera juste de demander aux cultivateurs de fournir des efforts et d'investir pour améliorer leur productivité. C'est aux entreprises et aux gouvernements du secteur du cacao de faire le premier pas. Ce n'est pas aux maillons les plus pauvres et les plus vulnérables de la chaîne d'approvisionnement de prendre les plus gros risques, avec le moins de garanties de récompense. À cet égard, les approches et le calendrier adoptés au cours des deux dernières décennies pour lutter contre la pauvreté dans le secteur du cacao n'ont pas été les bons. Le constat d'échec, hélas, n'est pas surprenant.

Rappelons enfin que les approches par projet ne permettront pas d'atteindre un revenu vital. Une approche systémique, et un changement de système sont au contraire indispensables.

Il est grand temps de remédier à la pauvreté des cultivateurs. Les entreprises et les gouvernements des pays producteurs et consommateurs doivent prendre les devants.

Colophon

Texte : Antonie C. Fountain

Référence : Fountain, Antonie C. (2022) : Baromètre du cacao 2022 – Revenu vital et secteur du cacao : repères

Contributions additionnelles : Friedel Huetz-Adams (Südwind Institut), Uwe Gneiting, Kauwel Qazi (Oxfam America), Isabelle Roger, Bram Verkerke (Solidaridad), Emmanuel Ayifah (SEND Ghana), Bart van Besien (Oxfam Belgique), Kwame Obeng-Hinne (Tropenbos Ghana), Maartje de Graaf (Tropenbos International), Monica Burns (Freedom United), Evelyn Bahn, Juliane Bing (INKOTA-netzwerk)

Publié par le Consortium du Baromètre du cacao.

Piloté par VOICE Network.

Le consortium du Baromètre du cacao est composé de ABVV/Horval, Action contre l'exploitation des enfants (ACE), Be Slavery Free, EcoCare, Fédération européenne des syndicats de l'alimentation, de l'agriculture et du tourisme (EFFAT), Fair World Project, Fern, Freedom United, Global Labor Justice/International Labor Rights Forum, Green America, Inades Formation, INKOTA-netzwerk, Mighty Earth, Oxfam America, Oxfam Belgique, Oxfam Ghana, Public Eye, Rikolto, SEND Ghana, Solidaridad Europe, Solidaridad West Africa, SÜDWIND Institut, Tropenbos International, Tropenbos Ghana, WWF France

Contact

Les demandes d'informations peuvent être adressées à : antonie@voicenetwork.cc

Le contenu et les opinions exprimées dans cette publication n'engagent que ses auteurs.

Revenu vital et secteur du cacao : repères se base sur des données accessibles au public ainsi que sur les informations officielles fournies aux auteurs. Les auteurs acceptent volontiers toute correction des données publiées et invitent tous les acteurs du secteur du cacao à publier davantage leurs données sur les principaux problèmes auxquels le secteur est confronté.

Ce document est un document de consultation pour le Baromètre du cacao 2022, dont la publication est prévue en décembre 2022. Ses auteurs acceptent volontiers toute contribution, toute correction et/ou tout commentaire sur son contenu.

Nous encourageons l'utilisation de Revenu vital et secteur du cacao : repères, ou de certains extraits, à condition que les mentions adéquates soient fournies.

Publié sous licence Creative Commons Attribution-ShareAlike 4.0 International

Références

Burnside, A., De Backer, M., Strohl, D., Living Wage Initiatives; no reason to object, CPI Antitrust Chronicle juillet 2020, (CPI 2020)

Disponible sur : <https://www.competitionpolicyinternational.com/wp-content/uploads/2020/07/03-Living-Wage-Initiatives-No-Reason-to-Object-Alec-Burnside-Marjolein-De-Backer-Delphine-Strohl.pdf>

Dalberg, Wageningen University Research, Oxfam, What works to increase smallholder farmers' income? A landscape review. Commandé par Mars, Inc. (Dalberg 2018)

FAO et BASIC. 2020. Comparative study on the distribution of value in European chocolate chains.

Disponible sur : https://lebasic.com/wp-content/uploads/2020/07/BASIC-DEVCO-FAO_Cocoa-Value-Chain-Research-report_Advance-Copy_June-2020.pdf

Fountain, A.C., Huetz-Adams, F., Barometre du Cacao 2015

Disponible sur : <https://voicenetwork.cc/wp-content/uploads/2019/07/Cocoa-Barometer-2015-xFrench.pdf>

Kuit, M., Tjldink, N., Meer, van der, D., New insights on reaching living income: Farmer Field Book Analysis, Cocoa Challenge Fund, Farm & Cooperative Investment Program (FCIP 2021).

Disponible sur :

https://www.idhsustainabletrade.com/uploaded/2022/02/IDH_FCIP_Report_2021_final_070222.pdf

Mansholt, S., « Liberalisering doet boer en milieu de das om ; Voedsel wordt niet goedkoper als de prijzen dalen. Voorgestelde beleid leidt tot willekeur als ook tot fraude. » in NRC Handelsblad, 15 octobre 1991 (Mansholt 1991)

Disponible sur : <https://www.nrc.nl/nieuws/1991/10/15/liberalisering-doet-boer-en-milieu-de-das-om-voedsel-6983662-a1209605>

Oomes, N., Tieben, B., Laven, A., Timmerlaan, T., Appelman, R., Biesenbeek, C., Buunk, E. Market Concentration and Price Formation in the Global Cocoa Value Chain. (SEO 2016)

Disponible sur <https://www.seo.nl/en/publications/market-concentration-and-price-formation-in-the-global-cocoa-value-chain/>

Soto Abril, D., Antitrust, Sustainability, and Living Wages/Living Incomes, Antitrust Chronicle Volume 1(2), juillet 2020

Waarts, Y., Kiewisch, M., Balancing the living income challenge. Towards a multi-actor approach to achieving a living income for cocoa farmers. (WUR/Mondelez 2021)

Disponible sur : <https://www.cocoalife.org/~media/CocoaLife/en/download//article/wur-mdlz-cocoa-life-balancing-the-living-income-challenge-november-2021.pdf>